



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

Réf. : P282\_2023

Date : 24/08/2023

**OBJET : Espace d'activité des Vindits - Avenant n° 1 au bail commercial conclu avec la SASU EUROPE 2 REGION en date du 3 mai 2018**

### Exposé

Par bail commercial en date du 3 mai 2018, un local à usage de bureau portant le numéro 7 d'une superficie de 22,80 m<sup>2</sup> a été mis à la disposition de la SAS VIRGIN RADIO REGIONS pour y exercer son activité à l'espace d'activité des Vindits, à compter du 16 octobre 2015.

Par mail en date du 7 avril 2023, la SAS VIRGIN RADIO REGIONS a informé la Communauté d'Agglomération du Cotentin de son changement de dénomination sociale et est devenue la SAS EUROPE 2 REGIONS depuis le 27 septembre 2022.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°DEL2023\_082 du 29 juin 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°6,

### Décide

- **De passer** avec la SASU EUROPE 2 REGIONS, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 339 802 118 00739, dont le siège social est situé 2 rue des Cévennes, 75015 Paris, représentée par sa Directrice des Ressources Humaines, un avenant n° 1 pour prendre en compte le changement de dénomination sociale depuis le 27 septembre 2022,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,

- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**